

La Protection Maternelle et Infantile, service du Conseil départemental de l'Indre

L'équipe de Protection Maternelle et Infantile (PMI) de votre Circonscription d'Action Sociale (CAS) est à vos côtés pour vous informer, vous conseiller et vous aider avant et après la naissance de votre enfant.

Ce service dépend de la Direction de la Prévention et du Développement Social du Conseil départemental de l'Indre.

Infirmières puéricultrices et médecins de PMI mettent leur compétence à votre service :

- Vous conseillent au mieux et vous orientent pour des problèmes particuliers vers des professionnels du secteur compétent. L'infirmière puéricultrice peut se rendre à votre domicile, vous recevoir dans les locaux de votre CAS, ou à l'occasion de permanences organisées dans les communes du département ou les quartiers de Châteauroux. N'hésitez pas à la contacter auprès de la CAS dont vous dépendez.

Pour demander une brochure plus complète ou prendre contact avec une infirmière puéricultrice, adressez-vous à la C.A.S. la plus proche de votre domicile :

C.A.S. CHÂTEAUROUX

33 avenue de la Gare 36000 CHÂTEAUROUXTél. **02 54 27 73 05**

C.A.S. LA CHÂTRE / ARDENTES

Site de la Châtre

25 rue Fernand Maillaud 36400 LA CHÂTRETél. **02 54 48 23 08**

Site d'Ardentes

Maison des services

24 rue George Sand - B.P. 12 36120 ARDENTESTél. **02 54 36 58 00**

C.A.S. BUZANÇAIS / VALENÇAY

Site de Buzançais

Promenade des Grands Jardins 36500 BUZANCAISTél. **02 54 84 05 24**

Site de Valençay

10 rue Talleyrand 36600 VALENCAYTél. **02 54 00 18 99**

C.A.S. LE BLANC / ARGENTON-SUR-CREUSE

Site du Blanc

1 rue Jean Giraudoux 36300 LE BLANCTél. **02 54 28 35 20**

Site d'Argenton-sur-Creuse

Hôtel des Services Sociaux

67 rue Auclert-Descottes 36200 ARGENTON-SUR-CREUSE ..Tél. **02 54 24 10 53**

C.A.S. ISSOUDUN / DÉOLS

Site d'Issoudun

63 bis avenue des Bernardines 36100 ISSOUDUNTél. **02 54 21 20 41**

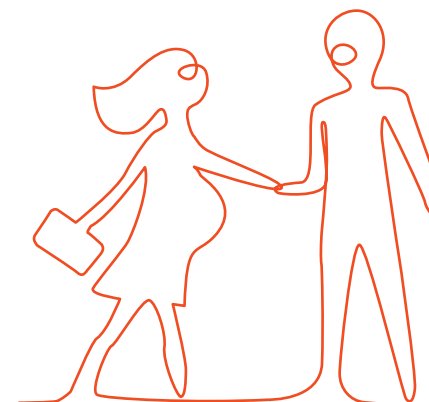
Site de Déols

37-39 avenue du Général de Gaulle 36130 DÉOLSTél. **02 54 22 25 42**



Le Département à votre service

> ENFANCE ET FAMILLE



Vous attendez un enfant

Ensemble, préparons son arrivée.



indre.fr



Une équipe de professionnels à vos côtés avant et après la naissance



Être à votre écoute

> Vous attendez un enfant ? L'équipe de Protection Maternelle et Infantile de votre Circonscription d'Action Sociale est à votre écoute :

- Pour parler de votre ressenti sur votre grossesse, de celui de votre bébé, de son papa, ou de votre entourage ; des modifications de votre vie, des choix que vous avez à faire.
- Pour échanger sur le fait de devenir parents, les relations entre les frères et sœurs.
- Pour vous exprimer sur l'accouchement, l'accueil du nouveau-né dans la sérénité, le choix de l'allaitement.

Vous informer

> Grossesse, accouchement, allaitement, alimentation, modes d'accueil : sur tous les sujets concernant la grossesse et l'arrivée de votre bébé, l'équipe de PMI peut vous informer et répondre à vos questions.

- **L'évolution de la grossesse et se préparer à être parents :** être bien dans sa peau, prendre soin de soi par une bonne alimentation, un bon sommeil, se détendre pour un bébé en bonne santé.

- **Le choix de l'allaitement :** se faire aider pour choisir puis obtenir soutien et conseils, s'informer sur les effets bénéfiques de l'allaitement maternel pour l'enfant et la mère.
- **L'accouchement et sa préparation,** le séjour à la maternité, préparer le retour au domicile.
- **Les questions sur les besoins d'un nouveau-né :** s'informer sur son alimentation, son hygiène, ses rythmes de vie, son éveil, sa santé et son suivi médical.
- **Les différents modes de garde :** en cas de reprise du travail ou pour des accueils occasionnels : assistante maternelle, crèche familiale, crèche collective, halte-garderie ou multi-accueil. Pour connaître les assistantes maternelles proches de son domicile, un autre moyen est à votre disposition :

www.assistantes-maternelles-36.fr

- **Vos droits de la grossesse à la naissance :**
 - Entretien du 4^{ème} mois de grossesse,
 - Congé de maternité et de paternité,
 - Examens de santé de votre bébé,
 - Prestations familiales.
- **Les aides dont vous pouvez bénéficier :** technicienne d'intervention sociale et familiale pendant la grossesse ou après la naissance en cas de difficultés pour effectuer les soins nécessaires à votre enfant.

Vous conseiller

> L'arrivée d'un bébé dans la vie se prépare tant sur les plans matériel, éducatif et médical. L'équipe de PMI de votre CAS vous conseille sur :

- **L'organisation de l'environnement de votre bébé :**
 - l'aménagement de sa chambre pour son confort et sa sécurité (lit, table à langer, baignoire, etc.),
 - sa sécurité en voiture, ses sorties, ses produits d'hygiène.
- **La préparation de votre budget :**
 - prévoir tout ce qui est nécessaire avant et après la naissance pour vous et votre bébé : le mobilier, la layette, le matériel et les divers coûts liés à l'évènement,
 - évaluer les frais journaliers après la naissance comme le lait de bébé, les couches ou les frais d'accueil.

Si vous ressentez une difficulté n'hésitez pas à en parler le plus tôt possible, le personnel du service de PMI recherchera avec vous la solution la mieux adaptée à votre situation.